

PRISE EN CHARGE DES ASSURÉS DEMANDEURS D'EMPLOI : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSURANCE MALADIE ET PÔLE EMPLOI DANS LE TARN

UNE AMBITION COMMUNE AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

L'Assurance Maladie et Pôle emploi s'inscrivent tous deux dans la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». L'objectif ? Lutter contre la précarité et renforcer des dispositifs d'accompagnement de ceux qui en ont le plus besoin.

Les problématiques de santé ont été identifiées par les conseiller(e)s Pôle emploi comme troisième frein connexe à la recherche d'un emploi ou à la reprise d'une activité derrière les difficultés financières ou de logement¹. Une période de chômage peut provoquer une dégradation de la santé physique et psychique et installer, en l'absence de soins, la personne dans un chômage de longue durée. Il est aussi établi qu'une situation de santé dégradée augmente le risque de chômage et d'éloignement du marché du travail.

L'épidémie de Covid-19, qui a conduit les personnes au chômage ou en invalidité à davantage renoncer ou reporter des soins que les personnes en emploi, a encore témoigné de ce lien².

Permettre et faciliter l'accès aux soins pour cette catégorie d'assurés doit devenir, lorsque cela est nécessaire, un préalable à la recherche d'emploi. **Pour y parvenir, Isabelle COMTE, directrice de la CPAM du Tarn, Laurent PAUL, directeur territorial Pôle emploi Aveyron Tarn et Corinne GEORGE, directrice Adjointe Santé et Social de la Carsat Midi-Pyrénées ont signé une convention de partenariat ce 14 septembre.**

UNE MEILLEURE ORIENTATION DES ASSURÉS DEMANDEURS D'EMPLOI

Cette convention vient renforcer les axes de collaboration entre les deux institutions mis en place ces dernières années. Elle a comme principal objectif l'amélioration du service rendu au public, **grâce à une meilleure connaissance des services et accompagnements proposés par chacun des partenaires pour une meilleure orientation des assurés demandeurs d'emploi dans leur parcours.**

Comment sont calculées les indemnités journalières ? Quelles sont les aides financières mobilisables auprès de Pôle emploi ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement proposés par la caisse primaire et le service social de la Carsat ? Des questions simples auxquelles un peu plus de 60 conseillers de la CPAM et de Pôle emploi du Tarn sont formés.

Au quotidien, le référent d'un organisme pourra solliciter son homologue afin de résoudre sans délais les difficultés administratives rencontrées par les assurés demandeurs d'emploi.

¹ Observatoire des non-recours aux droits et services (L'Odenore), [Synthèse descriptive des données du Baromètre du Renoncement aux Soins \(BRS\)](#), février 2019

² Étude « [Renoncer à se soigner pendant le confinement – premiers résultats de l'enquête Assurance Maladie – Odenore conjointe](#) »

Pour réduire les freins au retour à l'emploi liés à la santé, les demandeurs d'emploi seront informés des actions de prévention dont ils peuvent bénéficier comme le bilan de santé gratuit auprès du centre d'examen de santé. Pour aller plus loin, Pôle emploi pourra signaler des situations de renoncement aux soins, déclenchant une prise en charge attentionnée des demandeurs d'emploi par la Mission accompagnement santé de la CPAM.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SALARIÉS EN ARRÊT DE TRAVAIL ET AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES DE PERDRE LEUR EMPLOI

Les maladies, les accidents de travail, peuvent avoir des conséquences sur l'emploi en entraînant un risque d'inaptitude au poste de travail et donc un possible licenciement pour le salarié concerné ou un arrêt de l'activité pour le travailleur indépendant.

L'Assurance Maladie, via le service social de la CARSAT, est depuis plusieurs années engagée sur le dispositif de la Prévention à la Désinsertion Professionnelle (PDP) ; ainsi les Assistantes Sociales proposent aux assurés en risque de rupture professionnelle un accompagnement qui aura pour objet l'étude et la mise en œuvre d'un projet de reclassement. Le service social dispose d'outils de remobilisation professionnelle (bilan de compétences, Essais encadrés, Contrat de rééducation professionnel...) et travaille en collaboration étroite avec ses partenaires au quotidien que sont les services de la CPAM et le service médical de l'assurance maladie, mais également en concertation étroite avec les acteurs de l'emploi : services de santé au travail, la MDPH, le CAP Emploi...

Dans le cadre de cet axe d'intervention, il est essentiel qu'un partenariat spécifique soit mis en œuvre avec les services de Pôle Emploi.

En effet, cette collaboration permettra de sécuriser plus encore les parcours des salariés et travailleurs indépendants accompagnés par le service social ; ceci en permettant une orientation rapide et fluide vers les services de pôle emploi et une prise en charge par ceux-ci en cas d'impossibilité de reclassement de la personne concernée à l'issue de son arrêt de travail.

À propos de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Tarn protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. C'est sa raison d'être. Concrètement, elle accompagne plus de 348 000 assurés tout au long de leur vie, en prenant en charge leurs soins quels que soient leurs ressources, leur situation ou leur état de santé. Elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système.

Elle garantit, notamment, un accès universel aux droits et elle permet l'accès aux soins en portant une attention particulière aux plus fragiles. En 2020, la CPAM du Tarn a accompagné 44 582 bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) ou de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), et accordé plus de 616 000 € d'aides financières aux personnes en difficulté.

À propos de Pôle emploi

Pôle-emploi dans le Tarn, c'est plus de 250 collaborateurs au service des demandeurs d'emploi et des entreprises.

- Les conseillers « demande d'emploi », accompagnent les 33 000 demandeurs d'emploi du Tarn dans leur projet professionnel en mobilisant le conseil en évolution professionnelle et l'ensemble de l'offre de services à disposition (formations, prestations, aides et mesures, services digitaux,)
- Les conseillers « gestion des droits », étudient les droits à l'indemnisation et sécurisent l'accompagnement financier des bénéficiaires tout au long de leur parcours) pour un montant annuel proche de 190 M€ en 2020.
- Les conseillers « entreprises », accompagnent les entreprises dans leur recherche de compétences et mobilisent plusieurs services pour rechercher des solutions liées aux difficultés de recrutement (développer les compétences pour les publics les moins qualifiés, favoriser l'attractivité de certains métiers avec nos partenaires, explorer les solutions de mobilité...)

À propos de la Carsat Midi-Pyrénées

La Carsat Midi-Pyrénées est un organisme du régime général de la Sécurité sociale qui exerce des missions de service public. Elle gère les retraites des actifs, accompagne socialement les publics fragilisés, assure et prévient les accidents du travail et les maladies professionnelles. www.carsat-mp.fr

L'action du service social de la Carsat s'inscrit dans les politiques sociales des Caisses Nationales d'Assurance Maladie et d'Assurance Retraite afin d'accompagner les personnes en difficultés du fait de leurs problèmes de santé ou des effets du vieillissement, et se trouvant dans une situation de fragilisation sociale et/ou professionnelle.

En tant que « service social spécialisé en santé », le service social participe à la mission de Santé au Travail des Carsat et œuvre depuis des années pour la prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades et/ou handicapés en arrêt de travail. Pour accéder au service social, composer le 3646 (service gratuit + prix de l'appel)

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées en 2020 :

- 18 031 assurés accompagnés par le Service social en individuel
- 48 573 entretiens réalisés dont 22% de visu et 78% par téléphone du fait du contexte sanitaire
- 1 326 assurés accompagnés en collectif, à travers 45 actions sous forme de réunions d'information ou de groupes de soutien

CONTACT PRESSE :

Service Communication - CPAM du Tarn - communication.cpam-albi@assurance-maladie.fr